



Canadian Association of Second Language Teachers
Association canadienne des professeurs de langue seconde

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ

En tant qu'organisme sans but lucratif, l'ACPLS dépend du soutien d'entreprises et d'individus qui partagent la mission et la vision de l'ACPLS à l'égard de l'enseignement des langues au Canada et elle reconnaît cet appui. En guise de reconnaissance, les annonceurs reçoivent deux exemplaires du numéro dans lequel leur produit a été annoncé, et une mention de remerciement est incluse dans le rapport annuel de l'ACPLS.

Pour *Réflexions*, l'ACPLS accepte la publicité provenant d'organismes publics et privés comme des éditeurs de produits pédagogiques, des organisations dont les produits peuvent intéresser les professeurs de langue ou ont un lien avec l'enseignement des langues ou constituent une mesure incitative directe pour les membres de l'ACPLS, des compagnies de voyage, des centres d'apprentissage des langues, etc. Le comité de rédaction se réserve toutefois le droit de refuser toute publicité qu'il juge de mauvais goût ou contraire à la mission ou aux valeurs de l'ACPLS.

Le comité de rédaction de la revue *Réflexions* souhaite se conformer aux directives éditoriales et publicitaires de l'industrie du magazine canadien, lesquelles peuvent être consultées depuis le site Web http://www.magazinescanada.ca/uploads/File/Membership/Advertising-Editorial_Guidelines_2010.pdf.

Tarifs publicitaires — la grille de tarifs publicitaires de la revue *Réflexions* est la suivante :

- 1/4 PAGE : 250.00 \$;
- 1/2 PAGE : 500.00 \$;
- FULL PAGE : 1 000.00 \$;
- Encart : 750.00 \$;
- Encarts (brochure ou catalogue) : 750.00 \$, plus les frais d'affranchissement en fonction du poids, par article.

Tarifs réduits – Les commanditaires de l'ACPLS et les membres institutionnels peuvent profiter de réductions sur les tarifs de la publicité.

- Membres institutionnels : les membres institutionnels bénéficient d'une réduction de 50 % du prix courant pour leur première publicité et d'une réduction de 10 % pour les publicités additionnelles paraissant dans les numéros subséquents de *Réflexions*.
- Commanditaires : les commanditaires reçoivent pour leur part des réductions en reconnaissance de leur niveau de commandite selon des modalités établies dans le *Programme de reconnaissance en fonction du niveau de commandite* et qui peuvent être consultées depuis le site Web http://www.caslt.org/community/community-sponsors-levels_fr.php.

Les dates de tombée pour les différents numéros de la revue *Réflexions* sont les suivantes :

- Le 31 décembre pour le numéro de février ;
- Le 31 mars pour le numéro de mai ;
- Le 31 août pour le numéro d'octobre.